

Les liens de Charité qui nous unissent

Des personnes laïques désireuses d'incarner dans leur vie les valeurs essentielles de la spiritualité cisterciennes se sont regroupées en communautés rattachées à des monastères de moines ou de moniales. La spiritualité qui inspire ces Communautés Laïques est formulée dans le document « *Identité laïque cistercienne* ».

Pour favoriser la communion entre elles et avec la Famille Cistercienne, dans l'esprit de la Charte de Charité, ces communautés autonomes se sont regroupées en une *Association Internationales des Communautés de Laïcs Cisterciens*.

Le présent document décrit le fonctionnement de cette Association.

Cette Association célébrera une rencontre tous les trois ans.

Lors de chaque Rencontre Internationale, un Comité de Direction composé de trois membres, représentant les langues anglaise, espagnole et française sera élu par les délégués. Le rôle principal de ce Comité de Direction sera de servir d'interface entre, d'une part, les Communautés Laïques et, d'autre part, les Ordres et les Congrégations Cisterciens. Le Comité développera les moyens nécessaires pour le maintien de l'Association. Il organisera aussi la Rencontre Internationale tous les trois ans.

Les représentants des Communautés Laïques qui sont membres de l'Association Internationale et qui ont été élus par leur Communauté Laïque participeront à la Rencontre Internationale. Des représentants des monastères auxquels ces communautés sont associées pourront aussi participer.

Afin de contribuer au bon fonctionnement de l'Association, et à son autonomie, chaque Communauté Laïque qui est membre de l'Association apportera sa contribution financière. Le Comité de Direction sera responsable de la gestion des comptes de l'Association et soumettra un rapport financier écrit à chaque Rencontre Internationale.

Il existe d'autres expressions des liens de charité entre les Communautés Laïques telles que les Rencontres Régionales, le partage des ressources, des documents et rapports ainsi que les visites entre groupes.

Approuvé unanimement à Dubuque, le 24 mai
2011